

## **SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024**

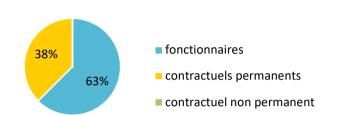


### **COMMUNE DE MASLACQ**

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

### **Effectifs**

- 8 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
  - > 5 fonctionnaires
  - > 3 contractuels permanents
  - > 0 contractuel non permanent
- Aucun contractuel permanent en CDI



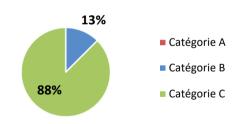
Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

## Caractéristiques des agents permanents

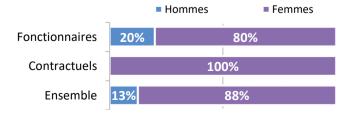
### Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	40%	67%	50%
Technique	60%	33%	50%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

### Répartition des agents par catégorie



### Répartition par genre et par statut



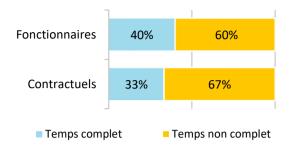
### → Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	50%
Adjoints administratifs	38%
Rédacteurs	13%

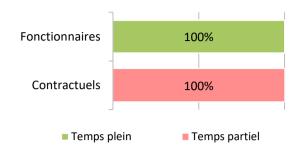
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

### Temps de travail des agents permanents -

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	67%	100%
Administrative	50%	50%

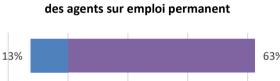
Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

> 0% des hommes à temps partiel 50% des femmes à temps partiel

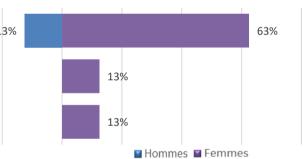
### Pyramide des âges \_\_\_\_\_

En moyenne, les agents de la collectivité ont 51 ans

Âge moy des agents pe		
Fonctionnaires	58,50	— de 50 ans et +
Contractuels	39,17	— ue so ans et +
permanents	39,17	
Ensemble des permanents	51,25	de 30 à 49 ans
Tranche	de - de 30 ans	



Pyramide des âges



<sup>\*</sup> L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

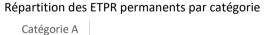
## 5,92 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 3,95 fonctionnaires

> 1,74 contractuel permanent

> 0,23 contractuel non permanent

10 774 heures travaillées rémunérées en 2024



Catégorie B ,94 ETPR Catégorie C 4,75 ETPR

## Positions particulières

Aucune position particulière

### Mouvements

En 2024, 2 arrivées d'agents permanents et 1 départ

1 contractuel permanent nommé stagiaire

#### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024			
7 agents	8 agents			

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024							
Fonctionnaires	7	25,0%					
Contractuels	<b>→</b>	0,0%					
Ensemble	7	14,3%					

### Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	100%
	-00/0

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	100%
* Variation des effectifs :	
(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif ph rémunéré au 31/12/2023) /	ysique théorique
(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)	

## - Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- Un avancement d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

## Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

## Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## - Budget et rémunérations

### → Les charges de personnel représentent 50,9 % des dépenses de fonctionnement

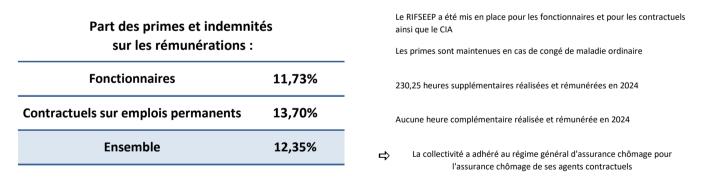
Budget de fonctionnement*	489 816 €	Charges de personnel*	249 294 €	$\Rightarrow$	Soit 50,9 % des dépenses de fonctionnement		
* Montant global							
Rémunérations ann	uelles brutes -		166 874 €		Rémunérations des agents sur		
emploi permanent :			100 874 €		emploi non permanent :		
Primes et indemnités versées :			20 608 €		5 075 €		
IFSE:			13 871 €		30/3€		
CIA:			3 431 €				
Heures supplémentair	es et/ou complér	mentaires :	3 034 €				
Nouvelle Bonification	Indiciaire :		1 624 €				
Supplément familial de	e traitement :		11€				
Complément de traite	ment indiciaire (0	CTI)	0€				

### Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Caté	gorie B	Catégorie C		
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	
Administrative				S	S	S	
Technique					27 338 €	S	
Culturelle							
Sportive							
Médico-sociale					S		
Police							
Incendie							
Animation							
Toutes filières				S	28 943 €	S	

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## → La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 12,35 %



### → IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents						
Montant annuel moyen par ETPR	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes					
moyen par ETT K	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A												
Catégorie B							S	S				
Catégorie C	2 303 €	579€	20%	S	S		S	S				
de		. , ,	1 2	ETDD								

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### Absences

- En moyenne, 9,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- > En moyenne, 2,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,52%	0,64%	1,82%	
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	2,52%	0,64%	1,82%	
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	2,52%	0,64%	1,82%	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 33,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

### - Accidents du travail

### 2 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 2 accidents du travail pour 8 agents en position d'activité au 31 décembre 2024
- > En moyenne, 4 jours d'absence consécutifs par accident du travail

### - Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

## 1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C

# Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

#### **→** FORMATION

1 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

Coût total des formations : 162 € Coût par jour de formation : -

### **→** DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

### **DOCUMENT DE PRÉVENTION**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

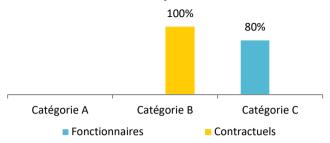
Dernière mise à jour : 2013

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

### **Formation**

→ En 2024, 62,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

### Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



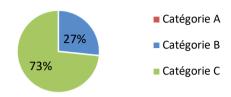
1 635 € ont été consacrés à la formation en 2024

### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	96 %
Autres organismes	4 %

→ 15 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

## Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,9 jour par agent

## Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	87%
Autres organismes	13%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

→ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	540 €
Montant moyen par bénéficiaire	108 €

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à

L'action sociale de la collectivité

but non lucratif ou d'une association locale

### **Relations sociales**

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

## Précisions méthodologiques

### → 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

#### Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

### Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### <sup>2</sup>Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

### 3 « groupes d'absences »

### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

### \Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

### Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : août 2025 Version 1